
India Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2022

Résumé exécutif

Les débarquements totaux de thon et d'espèces apparentées le long des côtes indiennes ont montré une tendance à la baisse dans un passé récent. Toutefois, une augmentation marginale de 4,69% a été enregistrée au cours de l'année 2021 par rapport à 2020. Le total des débarquements de thon et d'espèces apparentées pour 2021 est estimé à 1.59.744,03 tonnes, contre 1.52.593,16 tonnes en 2020. Les filets maillants sont restés le principal engin contribuant à la capture de thon et d'espèces apparentées en 2021 également. Le chalut et la senne annulaire (19,28% et 12,66% respectivement), suivis par la petite palangre (10,18%) ont été les principaux engins de pêche. La pêche à la canne, pratiquée exclusivement dans les eaux du groupe d'îles Lakshadweep, a contribué pour 6,25 % au total des débarquements. D'autres engins comme la palangre dérivante, la petite senne coulissante, la ligne à main et la ligne à rouleau ont également contribué aux débarquements de thon en petites quantités au cours de l'année. Des variations spatiales considérables ont été observées dans les débarquements de thon en 2020. La côte ouest de l'Inde (zone 51 de la FAO) a contribué à la plus grande partie des débarquements (56,71%) et le reste, soit 43,29%, provenait de la côte est (zone 57 de la FAO). Les débarquements de thon en 2021 comprenaient sept espèces, quatre représentant le groupe néritique (44,62%) et trois le groupe océanique (55,38%). Le thon de Kawakawa (*Euthynnus affinis*, 31,01%) et la bonite à ventre rayé (*Katsuwonus pelamis* ; 28,01%) ont contribué au maximum des prises de thon, suivis du thon jaune (*Thunnus albacares*) (26,55%). Aucune interaction entre les oiseaux marins et la pêche au thon n'a été signalée au cours de la période considérée. De même, aucune mortalité de tortues de mer, de mammifères marins et de requins-baleines, qui sont protégés par l'annexe 1 de la loi indienne de 1972 sur la protection de la vie sauvage, n'a été signalée. Le Central Marine Fisheries Research Institute of the Indian Council of Agricultural Research (ICAR-CMFRI), le Fishery Survey of India (FSI) du Department of Fisheries, Ministry of Fisheries, Animal Husbandry & Dairying, Government of India et le Department of Fisheries des États côtiers et des Union Territories (UTs) sont les principales agences responsables de la collecte et du regroupement des données sur la pêche au thon.